

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2798

présenté par

Mme Mette, M. Fesneau, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Blanchet, M. Bolo, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Falorni, M. Fuchs, Mme Perrine Goulet, M. Grelier, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Morel, M. Ott, M. Padey, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois et M. Philippe Vigier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	43 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	43 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	43 000 000	43 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porté par le groupe Les Démocrates vise à revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie, et à porter son budget à 50 M€ en autorisations d'engagement, afin de garantir une continuité dans la dynamique de plantation et de gestion durable.

Pour cela, il abonde de 43 M€ en autorisations d'engagement et de 13,7 M€ en crédits de paiement la ligne budgétaire qui lui est consacrée – qui serait sinon fixée à 7 M€ en autorisations d'engagement et 27,9 M€ en crédits de paiement dans ce projet de loi de finances.

Depuis 2022, la haie a été identifiée par les pouvoirs politiques comme un levier essentiel de la Planification écologique du fait des multiples services qui lui sont associés (stockage du carbone, bois énergie, agronomie, adaptation au changement climatique, biodiversité, etc.). Présenté en septembre 2023, le « Pacte en faveur de la haie » a fixé un objectif de gain net de 50 000 kilomètres de haies d'ici 2030 et défini une trajectoire chiffrée claire et ambitieuse pour notre pays, requérant un soutien financier durable sur plusieurs années, avec 110 M€ en 2024. Pour la première fois, les mesures financières mises en place par l'État permettent d'agir tout au long de la chaîne de valeur de la filière agroforestière.

Cet amendement propose ainsi pour 2026 une somme de 50 M€ en autorisations d'engagement pour le Plan Haies, ce qui correspond à la somme qui avait fait consensus pour 2025 parmi les parlementaires : le PLF 2025 prévoyait initialement 30 M€, auquel les parlementaires avaient ajouté 20 M€ via un amendement voté en commission mixte paritaire.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Il abonde la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 43 M€ en autorisations d'engagement, et de 13,7 M€ en crédits de paiement.
- En conséquence il minore l'action 02 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » à hauteur de 43 M€ en autorisations d'engagement, et de 13,7 M€ en crédits de paiement.

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés : le Gouvernement est appelé à lever le gage.

N.B. : la somme élevée mentionnée en crédits de paiement s'explique par le paiement des sommes engagées via les appels à projets 2024 et 2025, qui restent à solder en 2026.